

DÉLIBÉRATION

N° BS-2020-02

OBJET: Modification du tableau des emplois de droit public

Nombre de membres en exercice : **8**
Nombre de membres présents lors de la délibération : **8**
Nombre de membres ayant donné procuration : **0**
Date de convocation : **17/09/2020**
Date d'affichage : **17/09/2020**
Votes contre : **0**
Votes pour : **8**
Abstentions : **0**

L'an deux mille vingt, le vingt-trois septembre,

Le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni
au siège du SETA à Estang sous la présidence de
Monsieur Philippe SAUQUES,

Secrétaire de séance : **Joël LABURTHE**

Membres présents : Philippe SAUQUES, Joël LABURTHE, Pascal TROTTA, Patrick NALIS, Marie-Claude MAURAS, Patricia FEUILLET-GALABERT, Bernard SOURBETS, Laurent PRENERON.

Membres absents et excusés : -

Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le précédent tableau emplois adopté par le Comité Syndical du SETA en date du 13 janvier 2017,

Vu la délibération en date du 14 octobre 2019 fixant l'effectif total et les emplois du SETA, tous statuts confondus,

Considérant le nombre d'agents total actuellement en activité au sein des services,

Monsieur le Président propose au Bureau Syndical de fixer les effectifs du personnel relevant du droit public comme suit à compter du 23/09/2020 :

EMPLOIS	Nombre de postes	Durée Hebdo.	Activités principales	Cadres d'emplois
Directeur Général des Services	1	35	<ul style="list-style-type: none"> - Assistance au Président et aux élus pour la définition et la mise en œuvre du projet global et des orientations stratégiques du Syndicat - Médiation avec les acteurs institutionnels, économiques et sociaux au service des politiques publiques et/ou œuvrant dans le domaine de l'eau - Impulsion, coordination et pilotage des projets stratégiques du Syndicat, notamment PAT pour la préservation des ressources en eau - Préparation et rédaction des documents administratifs et techniques, notamment pour la passation et le suivi des marchés publics - Organisation et gestion des assemblées délibérantes - Préparation des documents budgétaires et comptables - Préparation des décisions des élus : délibérations du comité Syndical et arrêtés du Président - Veille réglementaire et technique, et sécurisation juridique - Réalisation des études pour les travaux AEP et EU exécutés en régie - Supervision et gestion du personnel et du service 	-Attachés territoriaux (catégorie A) (à défaut de fonctionnaire, réservé à un recrutement par voie de Art 3-3 et suivants de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale)
Secrétaire	1	25	<ul style="list-style-type: none"> -Préparation et suivi des décisions du Président et du comité syndical -Budget, comptabilité, paie, marchés publics, facturation eau et contrats d'abonnement 	-Secrétaire de mairie -Adjoint administratif territoriaux

Fontainier	3	35	<ul style="list-style-type: none"> -Entretien du réseau d'eau potable et d'assainissement (canalisations et ouvrages de stockage) -Surveillance et maintenance des installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées -Entretien et maintenance des outils de travail (petits matériels, véhicules, outillages divers,...) -Interventions sur les compteurs (relèves semestrielles, changements, ouvertures, fermetures,...) -Exécution des travaux AEP en régie (branchements, extensions, renouvellements, déplacements de canalisations,...) -Mise à jour des plans du réseau -Réalisation de divers travaux du secteur du bâtiment selon les besoins du moment (maçonnerie, électricité, plomberie,...) <p>Polyvalence et astreintes suivant les nécessités de service</p>	-Adjointes techniques territoriales
Agent d'entretien	1	2	-Nettoyage des locaux administratifs	-Adjointes techniques territoriales

Considérant que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget du Syndicat aux chapitres prévus à cet effet, la présente proposition est adoptée par les membres présents.

Fait et délibéré le jour, mois, et an susdits

Le Président,
Philippe SAUQUES

